

**DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES**

**Cartographie par drone de 7 725 plantations dans la zone  
SeGaBi (Sénégal, Gambie, Guinée-Bissau)**

**Projet : LIFFT CASHEW / ANNEE 2025**

**DONATEUR :**

**USDA**

**Préparé par :**



**Senegal Address: 178, Néma Complémentaire, Ziguinchor,  
Senegal • (+221) 33 991 94 - [www.shelter.org](http://www.shelter.org) Juin 2025**

## APPEL D'OFFRE

**Référence.: SFL 2025 -06- 006/LIFFT CASHEW 5302**

Date : 28 juin 2024

Shelter For Life International (SFL), organisation internationale humanitaire et de développement basée au Minnesota (États-Unis), lance le présent appel d'offres dans le cadre du programme LIFFT-CASHEW mis en œuvre dans la zone SeGaBi (Sénégal, Gambie, Guinée-Bissau).

### **Contexte du projet :**

Shelter For Life International (SFL) met en œuvre un programme d'une durée de huit ans (2017-2025) au Sénégal, en Gambie et en Guinée-Bissau (souvent désignés sous le sigle SeGaBi) dans le cadre de sa théorie du changement.

L'objectif du programme est de développer et d'améliorer la chaîne de valeur de la noix de cajou, tout en créant les liaisons nécessaires au soutien d'un réseau régional intégré pour le commerce de la noix de cajou. À cet effet, le projet LIFFT-Cashew œuvre pour améliorer la production, la transformation et la commercialisation de la noix de cajou brute et décortiquée, tant sur les marchés locaux qu'internationaux.

Une composante clé de cette initiative repose sur le géoréférencement et la cartographie des plantations de cajou et d'autres actifs agricoles, afin de favoriser une prise de décision basée sur les données, une meilleure planification de l'utilisation des terres et une gestion efficace des exploitations agricoles.

Pour soutenir cet objectif, il est nécessaire de disposer de données géospatiales précises et standardisées, permettant d'évaluer la répartition, l'échelle et l'état des plantations de cajou. Ces informations sont essentielles pour le développement de services de vulgarisation localisés, le ciblage des investissements, l'amélioration de la traçabilité et la réponse aux défis climatiques et commerciaux.

Compte tenu de la complexité technique de cette tâche, le projet souhaite recruter une entreprise technique qualifiée pour réaliser une cartographie par drone de 7 725 plantations réparties comme suit :

- 2 238 plantations au Sénégal
- 1 800 plantations en Gambie
- 3 687 plantations en Guinée-Bissau

### **Objectif de l'appel d'offres :**

L'objectif de cet appel d'offres est de produire des cartes géoréférencées de haute résolution et précises de toutes les plantations ciblées, afin d'alimenter la base de données SIG (système d'information géographique) du projet.

Le Comité d'Évaluation et d'Attribution des Offres (CEAO) de SFL invite les prestataires de services intéressés à soumettre leur candidature pour les prestations suivantes :

- Cartographie précise et détaillée de 7 725 plantations, dont 3 687 en Guinée-Bissau, 2 238 au Sénégal et 1 800 en Gambie ;
- Fourniture de données essentielles sur la densité de chaque plantation ;
- Fourniture d'estimations de production.

### **Spécifications techniques et outils requis :**

Le drone recommandé est le DJI Mavic 3M ou un modèle équivalent, doté de capacités d'imagerie multispectrale, de génération d'orthomosaïques haute résolution, et compatible avec DJI Terra et ArcGIS Pro.

Les logiciels requis sont :

- DJI Terra
- DJI Smart Farm
- ArcGIS Pro

Toutes les données doivent être traitées à l'aide des outils mentionnés ci-dessus et livrées aux formats suivants : .shp, .kml, .tif, .pdf.

Les cartes doivent également être publiées en ligne via ArcGIS Online.

Calendrier de mise en œuvre :

Le projet doit être mis en œuvre sur une période de 65 jours calendaires, répartis comme suit :

- Jours 1 à 2 : Mobilisation et planification
- Jours 3 à 20 : Cartographie au Sénégal (2 238 sites)
- Jours 21 à 30 : Cartographie en Gambie (1 800 sites)
- Jours 31 à 55 : Cartographie en Guinée-Bissau (3 687 sites)
- Jours 56 à 60 : Traitement des données et rapports finaux
- Jours 61 à 65 : Formation avancée sur la méthodologie complète

Le prestataire sélectionné sera responsable de l'obtention de toutes les autorisations de vol de drone et des permis gouvernementaux nécessaires au Sénégal, en Gambie et en Guinée-Bissau. Toutes les données collectées devront être entièrement et légalement transférées à Shelter For Life International. Le prestataire s'engage à ne conserver, copier, ni partager aucune donnée avec des tiers, sous aucune circonstance. Ce dossier d'appel d'offres comprend les instructions aux fournisseurs, les spécifications techniques ainsi que les exigences administratives que les soumissionnaires doivent suivre pour préparer et soumettre leur offre à l'examen de SFL.

Ce document d'appel d'offres comprend les instructions aux fournisseurs, les spécifications techniques et les exigences administratives que les soumissionnaires devront suivre afin de préparer et de soumettre leur offre à l'examen de SFL.

Le soumissionnaire doit obligatoirement remplir le formulaire de soumission joint au présent dossier et le transmettre par courrier électronique accompagné de toutes les pièces administratives justificatives requises.

Les offres doivent être soumises à l'adresse électronique ci-dessous en indiquant le titre de l'adresse " SFL/projet n° 5302 : [lifftcashewinfo@shelter.org](mailto:lifftcashewinfo@shelter.org)

Soit par enveloppe scellée déposée ou envoyée à l'adresse suivante :

**Shelter For Life – 178, Néma Complémentaire, Ziguinchor, Sénégal.**

Les offres tardives seront rejetées.

SFL se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute offre, d'annuler la procédure de passation de marché et de rejeter toutes les offres à tout moment avant l'attribution du contrat, sans obligation d'informer le(s) soumissionnaire(s) concerné(s) du motif de l'action de SFL.

### Instructions aux soumissionnaires

<b>1. Champ d'application de l'offre</b>	1.1 SFL lance un appel d'offres pour la fourniture de :  <b>matériel informatique et fournitures de bureau</b>
<b>2. Projet</b>	2.1 LIFFT CASHEW
<b>3. Qualification du soumissionnaire</b>	<p>3.1 Pour pouvoir prétendre à l'attribution du marché, les soumissionnaires doivent satisfaire aux critères minimaux de qualification suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Justifier d'un volume annuel de prestations d'au moins 10 000 USD au cours des trois (3) dernières années, ou avoir réalisé au moins cinq (5) services similaires dans les domaines de la cartographie agricole, du géoréférencement ou de la collecte de données spatiales.</li> <li>b) Fournir des copies de contrats et des références clients démontrant l'expérience acquise dans des missions similaires (SIG, télédétection, relevés agricoles, etc.).</li> <li>c) Fournir une copie d'une licence ou d'un enregistrement valide autorisant la fourniture de services de cartographie, télédétection ou SIG (incluant le matériel et les logiciels nécessaires).</li> <li>d) Présenter un certificat fiscal valide datant de moins de trois (3) mois. Tout dossier ne respectant pas cette exigence sera disqualifié.</li> <li>e) Joindre une copie du Numéro d'Identification Fiscale (NINEA) et de l'attestation d'inscription à la TVA.</li> <li>f) Justifier une expérience technique avérée en services SIG, traitement de données géospatiales, technologies de cartographie ou relevés de terrain, à travers des rapports, jeux de données, attestations de bonne exécution, etc.</li> <li>g) Accepter de se soumettre à une vérification d'antécédents par SFL avant l'attribution finale du contrat. Les documents requis devront être fournis à la demande.</li> </ul>
<b>4. Une offre par soumissionnaire</b>	4.1 Chaque participant ne peut soumissionner qu'une seule fois par appel d'offres.
<b>5. Coût de l'appel d'offres</b>	5.1 Le soumissionnaire supportera tous les coûts liés à la préparation et à la soumission de son offre et SFL ne sera en aucun cas responsable de ces coûts.
<b>6. Langue de l'offre</b>	6.1 Tous les documents relatifs à l'offre doivent être rédigés en français ou en anglais.
<b>7. Devise de l'offre et du paiement</b>	7.1 Tous les participants devront soumettre des offres indiquant la TVA sur une ligne spécifique. Les taux unitaires et les prix doivent être indiqués par le soumissionnaire entièrement dans la monnaie nationale du SENEGAL (FCFA).

<b>8. Soumission Marquage des offres</b>	8.1 Les soumissionnaires sont tenus de soumettre leurs offres à l'adresse électronique indiquant le titre : <a href="mailto:lifftcashewinfo@shelter.org">lifftcashewinfo@shelter.org</a>
<b>9. Date limite de soumission des offres</b>	9.1 La date limite de soumission est au plus tard le 10 Juillet , 2025 à 17h, heure locale.
<b>10. Offres tardives</b>	10.1 Les offres tardives seront rejetées.
<b>11. Ouverture des plis</b>	11.1 SFL se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute offre, d'annuler le processus de passation de marché et de rejeter toutes les offres à tout moment avant l'attribution du contrat, sans obligation d'informer le(s) soumissionnaire(s) concerné(s) du motif de l'action de SFL.
<b>12. Confidentialité de la procédure</b>	12.1 Les informations relatives à l'examen, à la clarification, à l'évaluation et à la comparaison des offres ainsi qu'aux recommandations pour l'attribution d'un contrat ne seront pas divulguées aux soumissionnaires ou à toute autre personne qui n'est pas officiellement concernée par ce processus jusqu'à ce que l'attribution au soumissionnaire retenu ait été annoncée. Toute tentative par un soumissionnaire d'influencer le traitement des offres ou les décisions d'attribution de SFL peut entraîner le rejet de son offre.
<b>13. Correction des erreurs</b>	<p>13.1 Les offres jugées conformes pour l'essentiel seront vérifiées par SFL pour détecter toute erreur d'arithmétique. Les erreurs seront corrigées par SFL comme suit :</p> <p>(a) en cas de divergence entre le taux unitaire et le total de l'article résultant de la multiplication du taux unitaire par la quantité, le taux unitaire tel qu'indiqué dans le devis fera foi, sauf si, de l'avis de SFL, la virgule est manifestement mal placée dans le taux unitaire, auquel cas le total de l'article tel qu'indiqué dans le devis fera foi, et le taux unitaire sera corrigé.</p> <p>(b) Le montant indiqué dans l'offre sera ajusté par SFL conformément à la procédure ci-dessus pour corriger les erreurs et, avec l'accord du soumissionnaire, sera considéré comme contraignant pour le soumissionnaire. Si le soumissionnaire n'accepte pas le montant corrigé, son offre sera rejetée.</p>

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués,

**FAKHRIDDIN KUZIBOEV**

**COP**

